

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523

Website: www.au.int

SC24018 – 122/3/15/24

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-deuxième session ordinaire
10 - 11 février 2019
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/5(XXXII)
Original : Anglais

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE LA
CONFÉRENCE SUR LES NÉGOTIATIONS
POST-COTONOU (Ext/Assembly/AU/Dec.4(XI)),
PAR S.E.M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE SUR
LES NÉGOCIATIONS POST-COTONOU (Ext/Assembly/AU/Dec.4(XI)),
PAR S.E.M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION**

I. INTRODUCTION

1. La Conférence de l'Union, à sa onzième (11^e) session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba le 18 novembre 2018, a adopté la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.4(XI) sur les négociations post-Cotonou. Dans cette décision, la Conférence a appelé à une double approche des relations de l'Afrique avec l'Union européenne (UE) après 2020. Les deux pistes sont : i) le cadre Afrique-Caraïbes-et-Pacifique (ACP-UE), qui continuera à régir les négociations post-Cotonou dans le cadre du mandat convenu par les parties ; et ii) le cadre UA-UE, qui devrait continuer à régir le Partenariat de continent à continent (C2C) après 2020, sur la base de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) adoptée à Lisbonne en décembre 2007 et la Déclaration du Sommet UA-UE tenu à Abidjan en novembre 2017.

2. Le présent rapport rend compte des mesures prises pour donner suite à la décision de la Conférence et formule un certain nombre de propositions pour aller de l'avant. Le rapport se conclut par des observations.

II. SUIVI DE LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE

3. Dans le prolongement de la session extraordinaire, la Commission, par l'intermédiaire de la Mission permanente de l'UA à Bruxelles, a transmis la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.4(XI) aux membres du Groupe africain à Bruxelles et au Secrétaire général des ACP. En outre, le Haut Représentant du Président pour le Partenariat UA-UE post-2020 a rencontré le Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles, ainsi que la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure, pour les informer du contenu de la décision de la Conférence et discuter des prochaines étapes.

4. Le Partenariat post-2020 a également fait l'objet des discussions de la première réunion ministérielle UA-UE tenue à Bruxelles les 21 et 22 janvier 2019. Lors de la réunion, les ministres ont rappelé l'engagement pris à Abidjan de promouvoir un partenariat encore plus fort et mutuellement bénéfique entre les deux Unions. Ils ont également rappelé que le Sommet extraordinaire de novembre 2018 a exprimé sa volonté de poursuivre le Partenariat UA-UE continent à continent post-2020, soutenu par des engagements des deux parties et des instruments et cadres appropriés. Tout en reconnaissant l'engagement des États et régions africains dans différents cadres de coopération et la nécessité de préserver leurs intérêts, leurs spécificités, leurs diversités et leurs acquis, les ministres ont confirmé que l'UA et l'UE continueraient à œuvrer au renforcement du Partenariat de continent à continent post-2020, en vue du prochain sommet UA-UE. Les ministres africains et européens sont convenus de tenir leur deuxième réunion avant la fin de 2019, afin de faire rapport sur la mise en œuvre des

conclusions d'Abidjan et d'examiner les résultats attendus pour le prochain sommet UA-UE prévu en 2020.

5. Depuis le lancement des négociations de l'Accord post-Cotonou, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2018, les ACP et l'UE ont tenu un certain nombre de réunions pour discuter de la structure de l'Accord post-Cotonou, de son fondement et du calendrier pour conclure un accord, entre autres questions pertinentes. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission a été informée que l'ACP prévoyait d'organiser des consultations pour discuter de la structure de négociation du Pacte régional africain et échanger des vues sur la contribution des organisations continentales et régionales.

III. Perspectives

6. Au cours des mois à venir, la Commission intensifiera ses consultations avec l'UE en vue du développement d'un partenariat renforcé de continent à continent après 2020. Ce partenariat devrait tourner autour des éléments suivants:

- i) Mettre l'accent sur les quelques domaines prioritaires qui permettent à l'Afrique de progresser sur la voie de l'intégration régionale en assurant une plus grande cohérence entre son programme d'intégration régionale et ses engagements internationaux ;
- ii) Tirer parti de l'avantage comparatif de l'Europe en tant que voisine de l'Afrique et principale partenaire commerciale de ce continent;
- iii) Éviter la fragmentation des instruments et des approches dans les domaines prioritaires ; et
- iv) Se départir du modèle donateur-bénéficiaire.

7. Bien que les discussions n'aient pas encore commencé sur la portée et la structure d'un partenariat C2C renforcé, quelques domaines clés apparaissent comme des priorités constantes après 2020, qui sont conformes aux priorités de la réforme institutionnelle de l'UA.

8. L'UE a été l'un des principaux investisseurs dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), qui est, à l'heure actuelle, pleinement opérationnelle. Un partenariat renforcé devrait permettre de mettre davantage en adéquation l'appui apporté et les besoins du continent, sur la base du leadership et de la responsabilité de l'Afrique. Une attention particulière doit être accordée au renforcement et à la cohérence de l'APSA, en vertu des dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, notamment celles relatives aux rôles respectifs de l'UA et des Communautés économiques régionales. Le partenariat doit également viser à mobiliser un appui pour le financement prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que pour les efforts déployés par les Africains en vue de lutter contre le fléau des conflits sur

le continent. Le partenariat doit également contribuer à favoriser le dialogue stratégique sur des questions d'intérêt commun, notamment la lutte contre le terrorisme, le crime transnational organisé et le désarmement, entre autres.

9. L'Europe est le premier partenaire commercial de l'Afrique. Les économies africaines représentent près de trois pour cent du commerce extérieur de l'UE. Les exportations africaines vers l'UE ont doublé entre 2000 et 2017, mais elles restent essentiellement composées de produits de base, 58 pour cent de ces exportations étant des produits minéraux. Malgré l'augmentation des échanges commerciaux, les pays africains ont accumulé des déficits commerciaux avec l'UE au cours de ces dernières années. Un partenariat renforcé avec l'UE refléterait mieux les priorités africaines en termes d'intégration économique régionale et favoriserait une intégration plus poussée des entreprises africaines dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi qu'une plus grande valeur ajoutée pour les produits et les exportations, ce qui renforcera la croissance économique et réduira la pauvreté. Un partenariat renforcé devrait également permettre d'explorer la possibilité d'approfondir les relations commerciales entre l'Afrique et l'Europe, tout en soutenant la Zone de libre-échange continentale africaine et en donnant aux États membres de l'UA les moyens d'en tirer pleinement parti. Il devrait permettre de faire un bond en avant vers la numérisation, condition préalable essentielle pour récolter les fruits de la ZLECAf. Un partenariat renforcé devrait également contribuer à façonner les règles du commerce mondial et soutenir la volonté de l'Afrique de réformer l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays en développement.

10. En matière d'investissement, l'UE a lancé un certain nombre d'instruments visant à réduire les risques pour les investisseurs en Afrique, y compris les investisseurs européens. Ces instruments ont été consolidés en 2016 dans le « Plan européen d'investissement extérieur (PEAE) ». D'autres partenaires ont également lancé des instruments de coopération qui visent à mobiliser les investissements étrangers en Afrique, en proposant des normes pour un environnement propice à l'investissement, mais les diverses normes proposées par les différents partenaires ne sont pas nécessairement harmonisées. La deuxième phase de négociation de la ZLECAf permettra à l'Afrique d'adopter des normes et procédures claires, transparentes et harmonisées au-delà des frontières, ce qui créera un environnement prévisible pour des investissements durables. Le Partenariat post-2020 avec l'UE devrait encourager les efforts de l'Afrique à cet égard.

11. L'Europe est un partenaire clé dans le domaine de la migration. Il importe que les deux continents soutiennent un processus politique multilatéral qui régit la migration d'une manière qui protège nos ressortissants à travers le monde, et qui modifie le récit pour mettre en évidence la trajectoire positive de la migration africaine. Un partenariat renforcé, post-2020, devrait consolider les nombreux instruments dont l'Afrique dispose actuellement avec l'UE dans le cadre de la migration de continent à continent afin de mettre l'accent sur les points suivants :

- un dialogue global et multidimensionnel sur la migration et la mobilité qui fixe les normes et les principes de gestion des différents aspects de la migration et permet à l'UA de mettre en œuvre son Cadre de politique migratoire pour l'Afrique ;
- des mécanismes conjoints pour suivre la migration et d'autres données pertinentes, et soutenir la formulation des politiques en Afrique et en Europe, qui seraient coordonnés dans le cadre du Partenariat UA-UE, en s'appuyant sur les mécanismes existants ; et
- des instruments de financement des programmes convenus conjointement dans le cadre du partenariat continental.

12. La promotion du multilatéralisme et de la voix de l'Afrique dans le monde continuera d'être une caractéristique du Partenariat C2C post-2020. La première réunion ministérielle UA-UE, tenue à Bruxelles, a défini un certain nombre de caractéristiques et de domaines de coopération sur ce plan. Les ministres africains et européens ont réaffirmé que le multilatéralisme est le mode de coopération internationale le plus efficace pour faire face aux problèmes mondiaux, aplanir le terrain de jeu international et contribuer à des solutions communes, durables et ambitieuses aux défis actuels. Dans le cadre de l'engagement pris à Abidjan de renforcer la coopération conjointe sur la scène mondiale, les deux parties sont convenues d'œuvrer de concert pour promouvoir le rôle crucial de l'ordre mondial fondé sur des règles, l'ONU étant au cœur de cet ordre, et de soutenir un multilatéralisme efficace à un moment où il est particulièrement remis en question. La coopération sur la scène mondiale continuera de faire progresser l'agenda climatique et, plus largement, sera considérée comme un thème transversal dans les domaines de coopération susmentionnés.

13. Compte tenu de ce qui précède, je proposerai aux États membres un calendrier provisoire et les conditions nécessaires à la conclusion du partenariat renforcé, notamment la préparation et l'examen de projets de documents définissant la portée et la structure du partenariat.

14. Parallèlement, la Commission poursuivra son dialogue avec les membres africains des pays ACP, notamment par un dialogue régulier et par la fourniture d'une assistance technique, selon la demande. Cette approche est conforme à la Décision de la Conférence Ext/Assembly/AU/ Dec.4 (XI) de novembre 2018, qui souligne la nécessité de veiller à ce que l'Afrique ne parle que d'une seule voix dans les différentes plateformes de partenariat avec l'UE, afin que ce partenariat soit renforcé et profite à l'Agenda 2063.

IV. OBSERVATIONS

15. Les priorités ci-dessus sont au cœur du programme d'intégration régionale, telles que définies par les États membres de l'UA. Pour concrétiser ces priorités, il est impératif que l'Afrique continue de parler d'une seule voix dans les différentes plateformes et de tirer parti des avantages des différents cadres, notamment le Partenariat de continent à

continent, et des accords d'association entre États et régions d'Afrique. La Commission ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif.

2019-02-11

Report on the Implementation of the Assembly Decision on Post-Cotonou Negotiations (Ext/Assembly/AU/Dec.4(XI)), By H.E. Moussa Faki Mahamat, Chairperson of the Commission

Mahamat, Moussa Faki

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8995>

Downloaded from African Union Common Repository